



INTENTION GÉNÉRALE

de Janvier 1899

APPROUVÉE ET BÉNIE PAR NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE.

LE RESPECT DE L'AUTORITÉ

I

S'IL est un droit inviolable et sacré entre tous, c'est bien celui de l'autorité. L'attaquer ou le méconnaître est une faute qui a toujours un caractère de gravité exceptionnelle. L'autorité, quelle qu'elle soit, est, en effet, quelque chose de trop grand pour être méprisée ; et plus on monte dans la hiérarchie des pouvoirs, plus elle se revêt de grandeur, et plus elle commande la soumission et exige d'honneur. A Dieu qui en est le principe créateur est dû tout honneur et toute gloire. A Dieu qui est le Tout-Puissant et le Roi des rois, le seul qui possède en propre la majesté et l'indépendance, à cette Majesté infinie qui tient dans sa main les destinées de l'univers et